



Chauffe eau inaccessible dans nouvelle acquisition

Par **gaffé**, le **23/02/2009** à **18:45**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement et y vit depuis 15 jours. Je m'aperçois que le chauffe-eau est inaccessible car dans le faux plafond de la cuisine avec une trappe de 31 cm su 38 cm. Je m'inquiète pour l'avenir car quand j'aurais un souci avec le chauffe-eau, il faudra casser le faux plafond de la cuisine et le mur également car les tuyaux sont intégrés dans le mur. L'ancien propriétaire avait-il le droit de faire cela ? Un organisme a validé l'habitabilité du logement .

Cordialement

Par **Paula**, le **24/02/2009** à **10:09**

Bonjour,

En effet, si un jour il y a un problème, il faudra que le plombier fasse l'installation en apparent pour plus de facilité car le chauffe eau est souvent bien "encastré" pour une question d'esthétique.

Cordialement